



# Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts  
Direction Nationale de l'Environnement

août 2019



**Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) de la République de Guinée et le Réseau mondial de Plan National d'Adaptation (PNA).**

© République de Guinée, 2019

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

**Citation recommandée :** Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF). (2019, août). *Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée.* Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) de la République de Guinée et Réseau mondial de PNA/ Institut international du développement durable (IISD).

## Concernant le Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de PNA et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre pays du Sud, soutient les actions menées au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat par la coordination des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de plus de 110 pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, ainsi que de 11 donateurs bilatéraux. Le Réseau est soutenu financièrement par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada et les États-Unis. Le Secrétariat est hébergé au sein de l'Institut international du développement durable (IISD). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.napglobalnetwork.org](http://www.napglobalnetwork.org).

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses participants.

## Remerciements

Ce rapport a été écrit par Vonifanja Andrianaonitsoa (consultante). L'auteure tient à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu participer aux consultations et qui lui ont accordé du temps pour répondre à ses questions. Leurs réponses ont grandement contribué à enrichir ce rapport.



## Programme d'appui des États-Unis pour les plans nationaux d'adaptation (PNA)

Don du gouvernement des États-Unis



En collaboration avec :



Mise en œuvre par :



Soutien financier de départ pour le Réseau apporté par :



---

# Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts  
Direction Nationale de l'Environnement

août 2019

---

# Table des matières

<b>1.0 Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0 Statut du processus de PNA en Guinée .....</b>	<b>2</b>
<b>3.0 Impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes en Guinée .....</b>	<b>5</b>
<b>4.0 Leçons apprises sur les liens entre la planification de l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques en Guinée .....</b>	<b>10</b>
<b>5.0 Opportunités et défis pour intégrer les considérations de genre dans le processus de PNA .....</b>	<b>13</b>
<b>6.0 Recommandations pour un processus de PNA qui réponde aux questions de genre .....</b>	<b>17</b>
<b>Références .....</b>	<b>29</b>

---

# Liste d'acronymes

<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CEDEF</b>	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
<b>CONAC</b>	Comité National du Climat
<b>CPDN</b>	Contribution prévue déterminée au niveau national
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et agriculture
<b>MASPFE</b>	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
<b>MEEF</b>	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>PNA</b>	Plan national d'adaptation
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Économique et Social
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNGR</b>	Politique Nationale Genre Révisée
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

# 1.0 Introduction

Le gouvernement guinéen a adopté en février 2017 le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) portant sur la période 2016–2020. Ce plan constitue l'unique document de référence pour toutes les interventions du gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) en matière de développement au cours des cinq prochaines années. Le PNDES considère « *la prise en charge des questions d'adaptation aux changements climatiques* » comme l'un des enjeux majeurs dans le domaine de l'environnement. Le document prend aussi en compte la Politique Nationale Genre (PNG) et retient la promotion de l'équité et la réduction des inégalités parmi les principes directeurs de sa mise en œuvre, ce principe recommandant « *la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale* » (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017a).

La présente étude répond aux deux orientations fondamentales du PNDES et cherche à mettre en évidence les liens existants, ou à créer, entre les problématiques de genre et de l'adaptation aux changements climatiques afin de fournir des recommandations pour l'intégration de la dimension du genre dans le processus de plan national d'adaptation (PNA).

Pour y parvenir, l'analyse a été axée sur les points suivants : (i) le statut du processus de PNA en Guinée ; (ii) les impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes en Guinée ; (iii) les leçons apprises sur les liens entre la planification de l'égalité des genres et la planification de l'adaptation aux changements climatiques ; (iv) les opportunités et les défis pour intégrer les considérations de genre dans le processus de PNA ; et (v) les recommandations pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre.

Sur le plan de la méthodologie, l'étude se base sur une revue approfondie de la littérature, notamment par le biais de l'analyse des documents de politiques et de plans sectoriels existants et rendus accessibles qui sont en lien avec le genre et l'adaptation aux changements climatiques. Les résultats de cette revue approfondie ont été complétés en février 2019 par les contributions de plus de 40 acteurs clés du processus de PNA au cours d'un atelier national et par des entretiens avec une dizaine de parties prenantes au processus de PNA. Une autre série d'entretiens menée en juillet 2019 a permis d'élargir les discussions avec neuf autres personnes ressources intervenant dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et du genre et de recueillir de plus amples informations sur ces thèmes. Enfin, un second atelier a été organisé en juillet 2019 afin de présenter les résultats de l'étude et obtenir la validation de cette note technique auprès de toutes les parties prenantes sollicitées dans le cadre de ce travail. Au total, 53 représentants de différents ministères et partenaires du développement ont été consultés en février 2019 et 59 personnes ressources ont été consultées au mois de juillet 2019.

# 2.0 Statut du processus de PNA en Guinée

En 2015, la République de Guinée, à travers son document de contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN, devenue CDN pour contribution déterminée au niveau national en 2016), a jugé « *essentiel d'intégrer les enjeux principaux de l'adaptation dans la CPDN [...] pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique* » (République de Guinée, 2015). Pour cela, le pays a identifié trois priorités pour l'adaptation aux changements climatiques (République de Guinée, 2015) :

- Préserver, pour le bénéfice des populations guinéennes et de la région ouest-africaine, la qualité et la quantité des ressources en eau.
- Mettre en place les mesures nécessaires à la protection, conservation et gestion des écosystèmes, à la redynamisation des activités économiques et au renforcement de la résilience des populations de sa zone côtière.
- Accompagner les efforts d'adaptation des communautés rurales pour développer des techniques agro-sylvo-pastorales qui permettent à la fois de poursuivre leurs activités et de préserver les ressources sur lesquelles elles s'appuient.

A travers le développement de son processus de PNA, la Guinée pourra établir sa manière de répondre à ces trois priorités.

La Guinée est actuellement dans la phase initiale du développement de son processus de PNA, ce processus ayant été lancé en 2016 après l'Accord de Paris. Au cours de l'année 2016, plusieurs activités ont marqué le lancement du développement du processus : (i) l'atelier d'identification préliminaire des risques et vulnérabilités et des stratégies de prise en charge ; (ii) l'atelier d'information et de sensibilisation de haut niveau sur le processus de PNA ; et (iii) l'atelier de formation sur le processus et la validation d'une feuille de route.

Au moment de la présente étude, la feuille de route n'a pas encore été mise en œuvre faute de moyens financiers, mais une requête « NAP Readiness » auprès du Fonds vert pour le climat a été déposée en août 2019 pour financer le développement du processus de PNA. La partie nationale attend toujours la suite qui sera donnée à cette requête, mais les acteurs interrogés dans le cadre de cette étude se sont accordés sur l'idée que la feuille de route devra être révisée uniquement sur le plan de son calendrier de mise en œuvre, une fois que le financement afférent sera disponible, et que la prochaine étape consistera en l'élaboration du document cadre de PNA. En 2018, le gouvernement a aussi élaboré sa Seconde Communication Nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts [MEEF], 2018b).

Ainsi, le PNDES, la CDN et les Communications Nationales à la CCNUCC sont les documents de référence utilisés par la Guinée pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement aux niveaux national et sectoriel.

Des efforts ont aussi été faits pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans

---

certains secteurs. Notamment, les questions d'adaptation aux changements climatiques ont été prises en compte dans la Politique Nationale de Développement Agricole (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime, & Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 2017), en ce qui concerne les sous-secteurs de l'agriculture, des eaux et des forêts. Au titre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 2007) préconise la gestion intégrée des ressources en eau et la protection et restauration des écosystèmes fragiles pour les zones côtières.

Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF), à travers sa Direction Nationale de l'Environnement, « est en charge de coordonner la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques », y compris par le biais du processus de PNA (République de Guinée, 2015). Cette Direction Nationale de l'Environnement est devenue en 2019 la *Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique* (communication personnelle avec Oumou Doumbouya, Point Focal PNA, avril 2019).

Un Point Focal National de la CCNUCC (aussi appelé Point de Contact Changements Climatiques) est institué dans cette Direction ; il réunit sous son autorité le Point de Contact PNA ainsi que d'autres points de contact techniques sur les changements climatiques. Au moment de la présente étude, il n'existe pas d'équipe spécifique dédiée au processus de PNA.

Depuis la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques, il existe aussi dans chaque ministère sectoriel un Point de Contact Changements Climatiques, communément appelé Point de Contact, qui vise à soutenir l'intégration de cette problématique dans tous les secteurs de développement du pays. Selon les acteurs interviewés dans le cadre de cette étude, ces points de contact participent à toutes les réunions sur les changements climatiques (par ex., préparation à la Conférence des Parties), bien que ces réunions soient organisées de manière ponctuelle et que le Comité National du Climat (voir description au paragraphe suivant) n'ait pas d'activités régulières. De plus, il existe un « Point de Contact Changements Climatiques » au sein du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). Ce point de contact est assuré par la Direction Nationale de la Promotion Féminine et de l'Enfance, dont la nouvelle appellation est « Direction Nationale Genre et Équité ».

Des structures de coordination interministérielles dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ont été mises en place de manière légale, notamment :

- Le **Comité National du Climat** (CONAC ou CNC), un organe d'animation et d'échange d'informations, créé en 2013, dont la mission est, entre autres, de :



Photo: [UNMEER \(CC BY-ND 2.0\)](#)

---

*Mobiliser l'expertise nationale en matière de changements climatiques en vue d'une participation nationale efficace à la lutte contre les changements climatiques ; d'informer et de sensibiliser les cadres techniques, les secteurs public et privé aux questions de changement climatique... ; de sensibiliser les décideurs à tous les échelons sur la nécessité de la prise en compte des questions de changement climatique dans les plans et programmes de développement socio-économique du pays... (MEEF, 2013).*

Le CONAC est censé regrouper les Points Focaux Changements Climatiques.

- Le **Comité de pilotage et de suivi-évaluation des politiques publiques de lutte contre les changements climatiques** rattaché au Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable, celui-ci étant un organe consultatif composé du MEEF et de plusieurs autres ministères (MEEF, 2011).

Cependant, au moment de la présente étude, aucune de ces deux structures n'est encore opérationnelle (communication personnelle avec le Point Focal PNA, Oumou Doumbouya, et le Point Focal de la CNUCC, Joseph Sylla, février 2019 ; MEEF, 2018), cette information ayant été de surcroît confirmée par les participants à l'atelier du 4 juillet 2019. Ainsi, ni mécanisme de coordination du processus de PNA, ni mécanisme de coordination interministérielle sur les changements climatiques de façon plus large, n'est encore en place.

# 3.0 Impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes en Guinée

La Guinée fait partie des pays les moins avancés, et d'après le rapport de Bertelsmann Stiftung de 2018 sur l'Index de transformation de la Guinée, le pays figure au 182ème rang des 188 pays évalués dans le Rapport sur le Développement Humain des Nations Unies de 2016 (Bertelsmann Stiftung, 2018), soit un glissement de près de 20 places depuis 2005, ce qui peut aussi être dû au fait que les données actuelles sont plus précises. Un très fort pourcentage de Guinéens (68,7 pour cent) vit dans la pauvreté, malgré les plus grandes réserves de bauxite au monde, d'importantes réserves de minerai de fer inexploitées et de nombreuses autres ressources économiques (Bertelsmann Stiftung, 2018).

Selon le document de CDN, les principaux impacts des changements climatiques sont les suivants : i) une augmentation générale des températures moyennes, ii) une baisse des précipitations moyennes annuelles, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est du pays, ainsi qu'une modification de la fréquence et de la répartition intra-annuelle des précipitations, et iii) l'élévation du niveau de la mer (de l'ordre de 80 cm d'ici à 2100) (République de Guinée, 2015). Ces changements ont des conséquences négatives sur de nombreux secteurs. Les secteurs les plus concernés par les impacts des changements climatiques ont été identifiés comme étant l'agriculture, l'élevage, les forêts, l'énergie, les ressources en eau, la zone côtière, la pêche et les mines (République de Guinée, 2015).

Les hommes et les femmes guinéens sont tous affectés par les impacts négatifs des changements climatiques, mais chacun est impacté de manière différente, voire inégale, du fait de leurs différents rôles et responsabilités. En général, les guinéennes sont souvent plus vulnérables et plus sévèrement atteintes par ces impacts négatifs, en raison des inégalités de genre auxquelles elles font face, c'est-à-dire à cause des rôles inégaux auxquels elles sont assignées, du statut social inférieur qui leur est attribué, de leur manque d'accès aux ressources et de leur faible participation au processus de prise de décision au sein des ménages et au travail.

Du point de vue juridique, selon un rapport du département d'État américain sur les droits de l'homme cité par le rapport de Bertelsmann Stiftung de 2018 sur l'Index de transformation de la Guinée, les textes de loi guinéens comportent certaines inégalités de droits entre les hommes et les femmes, notamment en matière de succession, de propriété, d'emploi, de crédit et de divorce. Et même si par exemple le Code du travail adopté en février 2014 interdit la discrimination fondée sur le genre lors de l'embauche, les femmes subissent encore des discriminations en matière d'emploi, de rémunération et d'éducation. De plus, les lois traditionnelles discriminent les femmes et ont parfois préséance sur les règles du droit positif, en particulier dans les zones rurales (Bertelsmann Stiftung, 2018).

Les données présentées dans l'encadré ci-après évoquent quelques-unes de ces inégalités de genre et attestent de leur acuité. En effet, d'après le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté pour la période 2013–2015 (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013), la Guinée se trouve parmi les huit pays (à la 78e place sur 86) ayant les plus grandes

disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace hors Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Les références fournies sont relativement anciennes du fait de l'indisponibilité de données actualisées sur les inégalités de genre en Guinée - un manque aussi souligné dans le rapport de 2018 de Bertelsmann Stiftung sur l'Index de transformation de la Guinée.

### Quelques aspects des inégalités de genre en Guinée

- **La violence basée sur le genre** regroupe les coups et blessures, le viol, le harcèlement, le proxénétisme, les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés ainsi que les rites liés au veuvage que l'on fait subir aux femmes guinéennes. En Guinée, 92 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans sont victimes de violences (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013).
- **L'excision** est la forme de mutilation génitale féminine la plus répandue ; elle constitue l'une des pires formes de violence dont sont victimes les femmes et les filles en Guinée. Selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté DSRP III (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013), 98,4 pour cent des femmes et filles sont concernées par cette forme de violence.
- **L'analphabétisme** : Environ deux tiers de la population guinéenne sont analphabètes. Ce problème concerne beaucoup plus les femmes que les hommes. Le taux d'alphabetisation des hommes adultes (âgés de plus de 15 ans) était de 44 pour cent contre 22 pour cent pour les femmes selon les données de 2014 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Banque Mondiale, 2019).
- **La faible représentation féminine aux postes de décision** : En 2012, les femmes ne représentaient que 22 pour cent des députés (25 sur 114) au sein de l'Assemblée Nationale (PNDES, 2017). Dans le gouvernement du 26 mai 2018, il y a quatre femmes ministres sur 33 (Gouvernement Guinéen, 2018) ; seulement 29,38 pour cent des agents de la fonction publique sont des femmes, et il n'y a qu'une femme gouverneur de région sur huit (MASPFE, 2017).
- **La persistance du lévirat et du sororat dans les us et coutumes** : Par le lien du mariage, la femme, à travers le lévirat, est considérée dans certaines communautés comme un élément du patrimoine de l'époux qui peut être légué contre son gré à un autre membre de la famille ou à d'autres proches. Il en est de même du sororat où elle est héritée par l'époux de sa défunte sœur, la plupart du temps contre son gré (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et Institut National de la Statistique, 2017).
- **Le taux élevé des femmes chefs de ménage** : En 2014, 17,8 pour cent des ménages en Guinée étaient dirigés par des femmes ; la région de Labé enregistrait la proportion la plus élevée de ménages dirigés par des femmes (31,4 pour cent). Parmi ces femmes chefs de ménage, 36,1 pour cent n'avaient pas accès à l'eau potable. La moitié des ménages féminins sont dirigés par une femme veuve ou divorcée et l'autre moitié par une femme mariée qui est chef de ménage de fait, en raison de l'absence du mari (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et Institut National de la Statistique, 2017).

---

Le processus de PNA doit prendre en compte les multiples inégalités dont sont victimes les femmes, si ce n'est que pour empêcher que les priorités d'adaptation à moyen et long terme n'accentuent les inégalités existantes ou n'en créent de nouvelles. Plus important encore, ces priorités d'adaptation devraient contribuer à réduire les inégalités de genre identifiées dans les secteurs de développement jugés prioritaires et les plus vulnérables aux changements climatiques, afin que le processus de PNA puisse répondre efficacement aux questions de genre (Dazé & Dekens, 2017). Quelques-unes de ces inégalités de genre liées aux secteurs identifiés comme prioritaires pour l'adaptation - les ressources en eau, les écosystèmes et les zones côtières ou agro-sylvo-pastorales - sont citées ci-après.

- **Les changements climatiques ont un impact négatif sur l'eau potable, engendrant ainsi une incidence négative sur la santé des populations en général, et sur celle des enfants et des femmes en particulier.** Le faible accès des populations à l'eau potable pose problème en Guinée, particulièrement en zone rurale : 72 pour cent des ménages ont accès à l'eau potable en milieu urbain et seulement 67 pour cent en zone rurale (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017a). Ce problème d'accès à l'eau potable se pose à la fois en termes de quantité (accès insuffisant) et de qualité (eau non potable), les changements climatiques ne faisant qu'accentuer ce problème. Sachant que l'eau non potable est à la base des principaux facteurs de risque de nombreuses maladies transmissibles et non transmissibles (MEEF, 2018b), l'impact négatif des changements climatiques sur la qualité de l'eau engendre ainsi une incidence négative sur la santé des populations. L'eau polluée par l'environnement est à la source des maladies d'origine hydrique qui peuvent affecter tous les membres de la famille, mais en particulier les enfants et les femmes. En général et comparées aux hommes, les femmes sont plus vulnérables face à ces impacts négatifs des changements climatiques sur l'eau potable qui portent sur la santé, car en tant que responsables de la corvée d'eau et principales utilisatrices de l'eau dans le ménage, elles sont plus souvent en contact avec l'eau polluée et encourent plus de risques d'attraper les maladies transmises par celle-ci. La Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique reconnaît cette vulnérabilité particulière des femmes aux maladies liées aux effets négatifs des changements climatiques, et souligne que :

*Plus de 23 pour cent des décès en Afrique, soit plus de 2,4 millions de décès par an, sont imputables à des facteurs de risques liés à l'environnement, avec des effets particuliers sur les couches les plus pauvres et les plus vulnérables (enfants, femmes...) (Mbog Batassi, 2008).*

De plus, les femmes sont doublement impactées quand un enfant ou un membre de leur famille est malade. En effet, il leur appartient de dispenser les soins de santé nécessaires au malade, ce qui constitue une charge de travail supplémentaire et une source de fatigue pour elles, tout en les exposant davantage au risque de transmission de la maladie, comme c'était le cas lors de l'épidémie d'Ebola en 2015.



- 
- **Les changements climatiques accentuent l'impact négatif des sites d'exploitation minière, qui dégradent les écosystèmes forestiers, polluent les sources d'eau potable et font perdre d'importantes superficies de terres cultivables, ce qui contribue à la grande précarité des femmes dans ces zones, puisqu'elles sont les premières concernées, étant les principales utilisatrices de ces ressources naturelles.** D'après le document de Programme Accélééré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée pour la période 2016–2020 (Ministère du Plan et de la Coopération internationale, 2017b) :

*La dégradation des écosystèmes forestiers guinéens est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers. Or, les forêts jouent un rôle important dans la préservation des écosystèmes qui est essentielle pour le développement et la viabilité de l'agriculture. Les forêts sont également déterminantes pour la lutte contre le réchauffement climatique.*

Ainsi, les exploitations minières exercent de forts impacts négatifs sur l'agriculture, pas seulement sur les écosystèmes forestiers qui sont importants pour l'agriculture, mais également sur les espaces cultivables, entraînant quelquefois même des déplacements de populations (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017a). À cause des règles coutumières en matière de succession, les femmes ne sont pas propriétaires des terres, mais elles en sont les principales utilisatrices et elles tirent leurs revenus des activités agricoles, ce qui fait qu'elles sont les premières victimes de la dégradation et déperdition des terres agricoles. De plus, les exploitations minières sont sources de pollution pour l'eau potable, avec des conséquences néfastes évidentes sur la santé des populations dans ces zones et particulièrement des femmes. Enfin, selon l'étude sur l'autonomisation des femmes dans le secteur minier (MASPFE, 2015), plus de 100 000 exploitants travaillent dans le secteur minier artisanal, dont 40 pour cent de femmes. Elles travaillent de manière informelle dans les sites d'exploitation, elles ne sont pas impliquées dans le processus de négociation des retombées du travail et il n'existe aucune compensation consécutive aux pertes de terres accaparées par les mines (MASPFE, 2017). La situation des femmes travaillant dans les mines illustre bien l'intensité des inégalités de genre en Guinée, car dans ce secteur, elles n'ont aucun contrôle sur les ressources, ni sur les bénéfices et encore moins sur les décisions.

- **Les pertes de temps et d'énergie, ainsi que le manque à gagner pour les femmes et les filles en raison de leur rôle dans les corvées d'eau et de bois de chauffe :** À cause des changements climatiques et de la déforestation, qui engendrent des difficultés d'accès à l'eau potable et la raréfaction des ressources forestières—selon le Document de stratégie-pays 2012–2016 de la Banque Africaine de Développement (2011) qui cite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et agriculture (FAO), près de 37 000 ha de forêts disparaissent par an—les femmes et les filles sont obligées d'aller de plus en plus loin pour chercher de l'eau et du bois de chauffe pour la cuisine. Ainsi, les corvées d'eau et de bois de chauffe qui sont dévolues traditionnellement aux femmes et aux filles génèrent une charge de travail importante pour elles. Ces activités prennent une bonne partie de leur temps dans la journée, altèrent leur condition physique et les empêchent de s'adonner aux études et à d'autres tâches qui leur rapportent des revenus (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013). Les inégalités de genre dans la division du travail et les impacts négatifs des changements climatiques contribuent ainsi à maintenir les femmes et les filles dans une situation socioéconomique défavorisée.

- **Le manque de considération des rôles, besoins et intérêts des femmes dans la gestion de l'eau agricole et leur marginalisation dans le processus de prise de décision afférent** : En matière de gestion de l'eau agricole, on a souvent tendance à ne pas considérer les femmes comme étant, au même titre que les hommes, des exploitantes agricoles et des usagers de l'eau d'irrigation. Leur statut d'aides familiales dans les exploitations agricoles - elles sont 52,4 pour cent à se retrouver dans cette situation (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013) - leur confère le second rôle car elles servent

principalement de main d'œuvre agricole. Ce manque de considération des femmes occulte leurs intérêts (la mise en place d'un château d'eau), leurs besoins (en matière d'eau pour leurs activités agricoles) et leurs préoccupations dans ce sous-secteur (les cultures maraîchères sont leur source de revenus). Cette faible prise en compte des femmes agricultrices devient critique quand l'eau agricole se fait rare, particulièrement dans le contexte des changements climatiques : leurs intérêts, besoins et préoccupations passent au second plan, et leur participation au processus d'élaboration des politiques et de prise de décision est insignifiante, notamment dans le cadre d'une gestion communautaire ou collective de l'eau d'irrigation (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017b).

- **Les femmes occupent une place prépondérante dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, mais leurs revenus déjà faibles sont encore plus réduits à cause des impacts des changements climatiques.** Malgré leur forte contribution au secteur agricole où elles sont présentes à hauteur de 80 pour cent, les femmes guinéennes font face à des discriminations dans l'accès aux ressources productives telles que la terre, le crédit, les intrants, les moyens de production et la technologie, ce qui limite leur productivité (Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, 2013). Les femmes sont présentes dans l'ensemble du processus de production agricole, de la préparation des terres jusqu'aux activités post-récolte. Elles entretiennent le bétail et assurent la quasi-totalité des activités menées dans la pêche, de la capture à la commercialisation en passant par la transformation (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017b). Quant aux hommes, ils s'occupent quelquefois du labour et du transport des récoltes, mais la plupart du temps, ce sont les femmes qui prennent en charge ces activités en rémunérant de la main d'œuvre agricole masculine (Communication personnelle avec Nathalie Konan, Cheffe du service Genre et Équité du Ministère de l'Agriculture, juillet 2019). De plus, ces activités sont fortement tributaires des aléas climatiques. Aussi, les femmes voient leurs revenus déjà faibles s'amoinrir encore plus, quand le rendement agricole ainsi que ceux de l'élevage et de la pêche sont en baisse à cause des impacts des changements climatiques.



# 4.0 Leçons apprises sur les liens entre la planification de l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques en Guinée

- **Les liens entre la planification de l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas explicites dans les politiques et stratégies de développement au niveau national :**

D'une manière générale, de grandes disparités de genre sont observées dans presque tous les secteurs socioéconomiques en Guinée (MASPFE, 2017). Mais paradoxalement, peu de politiques sectorielles et aucun des documents politiques en lien avec l'adaptation aux changements climatiques n'abordent les questions de genre. Hormis le PNDES, qui « a vocation à opérationnaliser sur la période 2016–2020, la Vision d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040 » (République de Guinée, 2017), et qui mentionne parmi ses piliers et résultats stratégiques à la fois l'inclusion sociale des couches vulnérables, dont les femmes (Résultat stratégique n°5), et la résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques (Résultat stratégique n°8), les autres documents sont focalisés soit sur les changements climatiques, soit sur le genre. De ce fait, les liens entre la planification de l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques ne sont pas mis en évidence. Chaque thème se veut transversal dans les différents secteurs de développement, mais il n'existe aucune orientation ni mesure prévue pour cette intégration transversale du genre dans l'adaptation aux changements climatiques, et vice versa.

Par exemple, le document de CDN (République de Guinée, 2015) cite une seule fois le mot « genre », au titre des activités transversales nécessaires pour la mise en œuvre de la CDN : « *Tenir compte de la problématique du genre dans tous les programmes et projets de développement* ». De même, la Seconde Communication Nationale à la CNUCC (MEEF, 2018b) présente quelques données désagrégées selon le sexe et évoque la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques ou l'inaccessibilité des terres pour les femmes, sans proposer des mesures d'adaptation adressées aux femmes. Toutefois, l'actualisation de la CDN prévue en 2020 présentera une opportunité pour intégrer la dimension du genre dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans la version provisoire de la requête au Fonds vert pour le climat (MEEF, 2018a), il est mentionné que la Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre sera un membre clé du Groupe de travail en charge d'établir des liens entre la recherche et les politiques pour soutenir la formulation et la mise en œuvre du PNA, ce qui constituerait une opportunité pour prendre en compte les différentes dimensions de l'égalité des genres. Le projet prévoit également de mener des évaluations des risques climatiques et une analyse des dimensions socioéconomiques de la vulnérabilité, en particulier les différences de vulnérabilité entre hommes et femmes.

- 
- **Des efforts ont été déployés pour prendre en compte les problématiques de genre au niveau des politiques nationales et du cadre légal. Cependant, la Politique Nationale Genre Révisée (PNGR) a occulté l'objectif de développement durable (ODD) 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques :**

Dans le domaine du genre, la vision du gouvernement guinéen est de « *bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquité, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement* » (MASPFE, 2017). D'après le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 2014), des progrès ont été enregistrés en Guinée en matière d'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire en vue d'accélérer l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de promouvoir l'égalité des genres. Il en est ainsi par exemple de la nouvelle Constitution en son article 8 prônant l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, du nouveau Code électoral fixant à 30 pour cent le quota minimum de représentation des femmes sur les listes électorales, du Plan stratégique visant à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines pour 2012–2016, et de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste (CEDEF, 2014).

La Politique Nationale Genre fait aussi partie de ces avancées guinéennes dans le domaine du genre ; elle a été révisée en 2017 (MASPFE, 2017) sous le nom de Politique Nationale Genre Révisée (PNGR) en vue de « *l'adapter au contexte international, régional, sous régional et national en lien avec le développement durable à l'horizon 2030* », et pour qu'elle soit conforme aux ODD, à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et à la Décennie sur l'autonomisation de la femme Africaine.

La PNGR a défini six axes stratégiques, dont l'axe stratégique I qui évoque « *l'accroissement de l'implication des femmes dans la gestion intégrée et participative des ressources naturelles dans les zones à écologie fragile* » et l'axe stratégique III concernant « *la promotion de l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux... ressources naturelles (terre, périmètres aménagés, forêt, etc.)* ». Les autres axes stratégiques traitent du respect des droits humains et de la lutte contre les violences basées sur le genre / les mutilations génitales féminines / l'excision (axe stratégique II), de l'amélioration de la gouvernance et de l'accès équitable aux instances de prise de décision (axe stratégique IV), de l'institutionnalisation du genre en Guinée (axe stratégique V) et du développement d'un partenariat actif en faveur du genre en Guinée (axe stratégique VI).

Néanmoins, ni la PNG de 2011, ni la version révisée ne traite de l'adaptation aux changements climatiques, même si la PNGR reconnaît que « *les femmes sont plus affectées que les hommes par le changement climatique* ». On peut en conclure que si la PNGR se voulait conforme aux ODD, elle a néanmoins négligé l'ODD 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques, lequel vise par sa cible 13.2 à « *incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales* ».

- **Les vulnérabilités aux changements climatiques différenciées pour les hommes et les femmes n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques :**

Des études différenciées des vulnérabilités des secteurs et des régions étaient prévues dans la Feuille de route de 2016 dans le cadre de la phase préparatoire du PNA, mais elles n'ont pas encore été réalisées. Il existe simplement un chapitre sur les vulnérabilités de quelques secteurs (ressources en eau, agriculture et élevage, zones côtières, santé) dans le document de la Seconde Communication Nationale à la CNUCC (MEEF, 2018b).

---

Pourtant, des informations et des données analytiques approfondissant cette thématique au niveau global ou par secteur contribueraient à orienter l'élaboration d'un document cadre de PNA qui intègre la dimension du genre et à identifier des mesures d'adaptation viables tenant compte des inégalités de genre et visant à les réduire.

- **La plupart des parties prenantes au processus de PNA ne font pas le lien entre l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques :**

Ce constat fait suite aux échanges et aux résultats des travaux de groupe lors de l'atelier de concertation des parties prenantes au processus de PNA de février 2019. Il a été par exemple demandé aux participants d'identifier les impacts différenciés hommes/femmes des changements climatiques dans les secteurs prioritaires. Ils ont su identifier quelques impacts négatifs des changements climatiques dans leur propre secteur, mais ils n'ont pas différencié ces impacts selon que ceux-ci touchent davantage les hommes ou les femmes. De même, les recommandations sont restées générales et axées plutôt sur les solutions aux impacts des changements climatiques, sans attention particulière pour les solutions aux inégalités de genre. Les participants eux-mêmes sont arrivés à la conclusion qu'il leur faudra plus d'explications sur ce qu'est véritablement le « genre » ainsi que des formations pour apprendre à appliquer l'approche du genre. Ils veulent également poursuivre les réflexions en interne pour approfondir le thème du genre et de l'adaptation aux changements climatiques, révélant ainsi leur intérêt pour cette question et leur besoin de renforcement des capacités. L'absence d'un mécanisme de coordination interministériel opérationnel ne permet pas non plus de créer des ponts entre la planification de l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques.



Photo: [unicefguinea](#) (CC BY-NC 2.0)

# 5.0 Opportunités et défis pour intégrer les considérations de genre dans le processus de PNA

- **Sur le plan institutionnel, il existe des opportunités pour bâtir un processus de PNA qui réponde aux questions de genre, notamment à travers l'existence de structures de coordination nationales spécialement dédiées, d'un côté à la lutte contre les changements climatiques, et de l'autre à la promotion du genre.** Ces structures pourraient collaborer pour l'intégration transversale et l'interrelation de ces deux thématiques dans les processus de planification et de mise en œuvre du développement. Au titre de ces entités, on peut citer, d'une part, l'institution nationale en charge de la lutte contre les changements climatiques, le MEEF, à travers sa Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique, au sein de laquelle se trouvent un Point de Contact Changements Climatiques et un Point de Contact PNA.

D'autre part, sous l'impulsion du MASPFE, l'Ordonnance O25 du 13 juillet 2018 a institué un **service Genre et Équité dans presque tous les ministères**, c'est-à-dire une équipe en remplacement des Points de Contact Genre qui étaient des individus nommés à ce poste (MASPFE, 2017). Ce service, l'équivalent d'une Division de l'Administration Centrale, a « pour mission la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement dans le domaine du Genre et de l'Équité et d'en assurer le suivi ». Il est particulièrement chargé (entre autres) :

*D'initier au sein du Département ministériel les stratégies, programmes et projets concourant à la mise en œuvre de la Politique Genre et Équité ; de veiller à l'intégration et au respect du genre dans les programmes et projets sectoriels ; de concevoir les programmes de formation et de sensibilisation en Genre et Développement en faveur des Agents du Département ministériel...» (Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration, 2015).*

Selon l'arrêté N° 2015/1257/MFPREMA/CAB du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration, le service Genre et Équité comprend trois sections ou cellules : une cellule études, suivi et contrôle des actions dans le domaine du genre ; une cellule promotion de l'Équité et de l'Égalité de Genre ; et une cellule formation et sensibilisation. D'après la Directrice Nationale Genre et Équité (MASPFE), chaque cellule devrait être composée de trois personnes, ainsi le service Genre et Équité d'un ministère devrait réunir en tout une dizaine de personnes.

- **Toutefois, un important défi relatif à ces services Genre et Équité** s'est révélé lors de nos rencontres avec quelques chefs de service dans le cadre de cette étude. Notamment, en juillet 2019, le service Genre et Équité du MEEF était composé de 23 personnes, celui du Ministère des Mines comprenait 12 personnes, celui du Ministère de l'Élevage cinq personnes et celui du Ministère de l'Agriculture une seule personne.

Au vu de ces variations d'effectifs dans les services Genre et Équité des différents ministères, il est évident que leur niveau d'opérationnalité est tout aussi disparate : d'un côté, il y a le service Genre et Équité du Ministère des Mines qui fait preuve de beaucoup de dynamisme - actuellement, avec l'aide d'un consultant international et l'appui financier de la Banque Africaine de Développement, il mène une vaste étude pour

---

l'institutionnalisation du genre dans le secteur minier - de l'autre, il y a la Cheffe du service Genre et Équité du Ministère de l'Agriculture qui ne dispose ni d'une équipe, ni d'un bureau, ni de matériels, ni de budget pour faire son travail. Et la remarque faite par la Cheffe du service Genre et Équité du Ministère de l'Élevage résume l'étendue du problème : « *pratiquement, sans les ateliers, nous ne faisons rien* ».

Ces services Genre et Équité travaillent directement avec le MASPFE, qui les réunit périodiquement, notamment pour collaborer à l'élaboration du Rapport Beijing + 25 et à la célébration de la Journée des droits des femmes du 8 mars. Ils se sont organisés en un réseau informel au sein duquel ils partagent des informations et se soutiennent mutuellement.

La mise en place de ces structures du MEEF et de celles du MASPFE, complétée par les Points de Contact Changements Climatiques et les services Genre et Équité dans les différents ministères, constituent des opportunités importantes pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre, à condition que des moyens soient mis en place pour les rendre opérationnels et pour faciliter leur collaboration.

- **Sur le plan politique, le pays dispose d'une Politique Nationale Genre Révisée qui crée un mandat pour une intégration de la dimension du genre dans la lutte contre les changements climatiques, y compris dans le processus de PNA.** En effet, l'axe stratégique V de la PNGR porte sur l'institutionnalisation du genre en Guinée, dont l'objectif stratégique 3 est de « *promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement ainsi que la gouvernance à tous les niveaux* » (MASPFE, 2017). Et plus globalement, le PNDES (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, 2017a) sert de référence pour toutes les interventions de développement en Guinée et prône la prise en compte à la fois de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans le développement.
- **Cependant, le dispositif institutionnel mis en place pour coordonner la lutte contre les changements climatiques souffre de la multiplicité des structures, ce qui entrave la mise en œuvre et surtout la coordination des activités dans ce domaine.** Les participants à l'atelier du 19 février 2019 ont soulevé ce problème de multiplicité voire de doublons des structures, sacrifiant ainsi l'efficacité dans cette mise en œuvre des activités. Par exemple, les parties prenantes se sont accordées sur le fait que la feuille de route de développement du processus de PNA adoptée en 2016 n'avait pas encore été mise en œuvre en partie à cause de problèmes de coordination entre les différentes structures. Mais des mesures ont récemment été prises pour simplifier le dispositif institutionnel de lutte contre les changements climatiques. L'unité Climat a notamment été abandonnée et la Direction Nationale de l'Environnement a été remplacée par la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique (communication personnelle avec Oumou Doumbouya, Point Focal PNA, avril 2019).
- Le problème de la multiplicité des structures est d'autant plus grave que **les structures (y compris les structures de coordination interministérielles sur les changements climatiques) subissent un manque d'opérationnalité**, faute de moyens matériels, financiers et humains pour leur fonctionnement. Il en est ainsi, par exemple, des différentes structures consultatives créées dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, qui sont pour la plupart non opérationnelles. Les Points de Contact Changements Climatiques dans les ministères sont aussi affectés par ce faible niveau d'opérationnalité. Ils ont fait remarquer qu'ils n'ont pas bénéficié de renforcement de capacités dans ce domaine.

C'est le cas également pour les entités chargées de la promotion du genre, que cela soit au sein du MASPFE ou dans les autres ministères (les services Genre et Équité susmentionnés). La PNGR (MASPFE, 2017) reconnaît que la mise en œuvre de la PNG (MASPFE, 2011) a été confrontée à plusieurs blocages, dont des difficultés de mobilisation ou une insuffisance des ressources allouées aux politiques, programmes et projets de lutte contre les disparités entre les genres. Tous les services Genre et Équité des Ministères déplorent l'absence de ligne budgétaire qui leur permettrait de réaliser leurs activités.



Photo: [UNMEER \(CC BY-ND 2.0\)](#)

- **Un autre défi relève de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées aussi bien dans le domaine du genre que dans celui de l'adaptation aux changements climatiques.** Les cadres au sein du service Genre et Équité du MEEF ne sont pas des experts, ni en changements climatiques ni en genre, et ont besoin de renforcement de capacités dans ces domaines (communication personnelle avec Oumou Doumbouya, Point Focal PNA, avril 2019). Il en est de même pour les membres du personnel des services Genre et Équité des autres ministères, ainsi que pour les Points de Contact Changements Climatiques. C'est ainsi que la Feuille de route (MEEF, 2016), la version provisoire de la Requête auprès du Fonds vert pour le climat intitulée « NAP Readiness » (MEEF, 2018a) et la PNGR (MASPFE, 2017) prévoient tous de multiples actions de formation en vue de pallier ces lacunes en termes de capacités. Ces capacités insuffisantes aussi bien en genre qu'en changements climatiques ont été soulevées par tous les acteurs rencontrés au cours de cette étude.
- **L'insuffisance de communication et le manque de collaboration** entre les services d'un même département ministériel, et entre les départements ministériels, ont été reconnus comme un défi par les participants des ateliers organisés dans le cadre de cette étude. Pour le MEEF par exemple, un manque de communication entre le service Genre et Équité du ministère et la division Prévention des Pollutions et Nuisances a été déploré ; les cadres de cette division ne savaient pas que le service Genre et Équité avait déjà bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de genre et d'une dotation d'équipements grâce à un appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Cheffe du service Genre et Équité, quant à elle, a formulé le regret que son service n'ait pas été invité à participer aux activités de la division.  
  
D'autres départements ministériels souhaitaient plus de collaboration et d'assistance technique de la part du MASPFE, estimant que ce ministère, à travers sa Direction Nationale Genre et Équité, a pour mission de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs, et qu'à ce titre, tous requièrent du MASPFE un appui pour les services Genre et Équité de leur département respectif, afin que la promotion de l'égalité des genres soit plus conséquente dans leurs secteurs.
- Un autre défi consiste en **la mise en œuvre des activités conditionnée par la disponibilité du financement.** Si on considère la Feuille de route par exemple, depuis trois ans (2016),

---

le processus de PNA est resté au stade de la phase préparatoire, le motif invoqué par les responsables étant l'absence de financement. Cependant, certaines activités pourraient être réalisées même en l'absence de moyens financiers dans la mesure où elles font partie des activités « normalement du ressort » du MEEF. À titre d'exemples, citons le décret pour le mécanisme de coordination et le mandat de désignation des membres de comité. On peut en conclure que la non-disponibilité du financement est certes un problème, mais qu'elle n'est pas le seul facteur de blocage des activités. Lors de l'atelier du 19 février 2019, les participants ont suggéré qu'il faudrait revoir le calendrier de la Feuille de route, et pour cela organiser un atelier de consolidation, ce qui nécessiterait de mobiliser au préalable le budget correspondant.

- **Un dernier défi se rapporte au faible degré d'initiative de la partie nationale pour solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) dans les domaines du genre et de l'adaptation aux changements climatiques, du fait d'un manque de connaissances en la matière.** Les parties prenantes présentes à l'atelier du 19 février 2019 ont été unanimes à reconnaître que des renforcements de capacités sont nécessaires, tant en matière de genre qu'en matière d'adaptation aux changements climatiques, surtout pour permettre de faire le lien entre les deux thématiques. Il s'est avéré au cours des entretiens avec les PTF que ceux-ci ont une position identique : ils sont ouverts aux sollicitations de la partie nationale et ils étudieront les besoins d'appui qui seront exprimés dans ce sens. Jusque-là, la plupart des départements ministériels concernés ont été conscients de leur problème de capacités, mais ils n'ont pourtant pas encore présenté des demandes d'appui auprès de ces PTF pour des renforcements de capacités en genre ou en changements climatiques, ou encore pour faire le lien entre les deux. Ils n'ont pas fait la démarche de chercher à résoudre leur problème et de solliciter les appuis nécessaires pour cela. La proactivité - voire la combativité - de la Cheffe du service Genre et Équité du Ministère des Mines mérite d'être relevée ici au titre des expériences positives. A l'époque de la nomination de la Cheffe de service, ce service était dans la même situation que les autres services Genre et Équité des ministères : pas de bureau, pas de matériel informatique, pas de budget... Ce service est arrivé à son stade actuel parce qu'à force de discussions, de plaidoyer et de confrontation des résistances, la Cheffe de service a pu surmonter les obstacles afin que son service soit reconnu, appuyé et valorisé.

# 6.0 Recommandations pour un processus de PNA qui réponde aux questions de genre

Les recommandations suivantes sont issues de la présente analyse ; elles intègrent également celles émises par les parties prenantes au processus de PNA lors des entretiens et ateliers tenus dans le cadre de cette analyse. Les recommandations s'adressent en premier lieu au MEEF, et plus particulièrement à la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique, au Point de Contact Changements Climatiques et au Point de Contact PNA. Ensuite, des recommandations sont faites au MASPFE, en sa qualité d'institution nationale en charge de la promotion du genre. Des recommandations globales sont destinées aux secteurs de développement jugés prioritaires et vulnérables aux changements climatiques, et le cas échéant, des recommandations particulières viennent s'y ajouter par secteur. Enfin, une dernière partie des recommandations concerne la requête « NAP Readiness » soumise au Fonds vert pour le climat, avec la réserve que cette requête reste en attente d'approbation.

## Recommandations au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, à la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique, au Point de Contact Changements Climatiques et au Point de Contact PNA

Les recommandations suivantes sont faites dans l'optique d'assurer la prise en compte de la dimension du genre dans le processus de PNA.

- **Clarifier et formaliser le dispositif institutionnel mis en place pour la lutte contre les changements climatiques ainsi que le processus de PNA**, y compris étudier la pertinence d'instituer une équipe spécifique qui se chargera du processus de PNA. Pour ce faire, une première étape consisterait à élaborer et publier le cadre réglementaire fixant le mandat de chaque structure concernée par les changements climatiques et le PNA - entre autres, celui de l'équipe de PNA, du Point de Contact Changements Climatiques et du CONAC - comme prévu dans la requête « NAP Readiness » présentée au Fonds vert pour le climat. Chaque mandat respectif devrait comprendre la responsabilité de veiller à ce que la dimension du genre soit prise en compte dans ses activités. L'idée est de susciter une meilleure compréhension du dispositif institutionnel mis en place et de favoriser la collaboration entre les services ainsi que le respect des attributions de chacun.
- **Solliciter l'appui de la Direction Nationale Genre et Équité du MASPFE pour rendre opérationnel le service Genre et Équité du MEEF**. Les demandes d'appui émanant du MEEF devraient être adressées officiellement au MASPFE. La Direction Nationale Genre et Équité du MASPFE pourrait commencer ses appuis par le renforcement des capacités en matière de genre du service Genre et Équité du MEEF, comme elle pourrait aussi le faire pour les services Genre et Équité des autres ministères. Des compétences en matière de genre existent au sein de la Direction Nationale Genre et Équité du MASPFE, et également au niveau national, mais ces formateurs ne sont pas nombreux et ont besoin de renforcer leurs capacités sur les problématiques liées aux changements climatiques

---

(communication personnelle, Marie Touré, Directrice Nationale Genre et Équité du MASPFE, juillet 2019).

- **Améliorer la communication et instaurer des relations de travail continues entre la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique et le service Genre et Équité du MEEF :** Ces deux organes étant situés au sein du même département ministériel, ils peuvent par exemple échanger des informations et des documents, et organiser des séances de travail régulières, afin de traduire par des actions concrètes l'intégration du genre dans l'adaptation aux changements climatiques. De même, le service Genre et Équité du MEEF devrait faire partie du CONAC et s'impliquer dans tous les travaux de l'équipe de PNA, afin d'assurer l'intégration des questions de genre dans toutes les activités liées au processus de PNA, y compris la Feuille de route et l'identification des options prioritaires d'adaptation. Cela permettrait de créer et de renforcer le lien entre l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques en Guinée.
- **Réviser la feuille de route de 2016 sur le développement du processus de PNA sous l'angle du genre** en sollicitant un appui technique (par exemple, faire appel à un groupe d'experts en matière de genre et en adaptation aux changements climatiques/PNA). Voici deux exemples de révisions : (i) mener des études de vulnérabilité des secteurs et régions différenciées selon le genre ; et (ii) renforcer les capacités des secteurs en matière de méthodes d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et des questions de genre. Des activités complémentaires intégrant le genre peuvent aussi être programmées dans la feuille de route actualisée. À titre d'exemples : (i) pour l'élaboration du document cadre du PNA, à partir des résultats des études de vulnérabilité différenciées selon le genre susmentionnées, concevoir des options d'adaptation qui réduisent les inégalités hommes-femmes et offrent des opportunités de développement plus équitables ; (ii) s'assurer que l'équité des genres soit parmi les critères d'évaluation des options d'adaptation ; et (iii) élaborer la stratégie de financement du processus de PNA en prenant en compte les questions de genre, c'est-à-dire en préconisant des mesures qui puissent assurer que les retombées des activités financées soient réparties équitablement entre les hommes et les femmes et en s'assurant que les intérêts et priorités des femmes et des hommes en matière d'options d'adaptation soient pris en compte.
- **Collecter des données chiffrées plus récentes et désagrégées selon le sexe, en vue d'une nouvelle priorisation des secteurs et en prévision du processus de révision des priorités d'adaptation aux changements climatiques (prévu en 2019) et de l'actualisation de la CDN en 2020.** Réfléchir à la prise en compte de thématiques telles que l'urbanisation, la migration et la promotion des énergies renouvelables telles que le biogaz parmi les nouvelles priorités. Ces thématiques ont des liens manifestes avec les intérêts et besoins spécifiques des femmes, à savoir les impacts négatifs des changements climatiques sur les conditions de vie des femmes en milieu urbain, en situation de migration, ou relatives à l'utilisation de l'énergie domestique.



- **Élaborer et présenter des requêtes auprès des PTF pour des appuis techniques et financiers afin d'assurer le renforcement des capacités du personnel du MEEF en matière de genre et de changements climatiques, notamment dans le cadre du processus de PNA.**
- **Dans le cadre de la requête « NAP Readiness » auprès du Fonds vert pour le climat (MEEF, 2018a), s'assurer que des analyses des impacts différenciés selon le genre soient effectuées** dans le cadre des études prévues sur les risques climatiques et les vulnérabilités, et que les résultats de ces analyses soient traduits en mesures concrètes en faveur de l'égalité des genres dans les options d'adaptation identifiées et priorisées.
- **Veiller à ce que les informations et données relatives aux projets ou activités d'adaptation aux changements climatiques priorités dans le cadre du processus de PNA soient systématiquement désagrégées selon le sexe,** et qu'elles remontent auprès du MEEF afin d'alimenter le système de suivi du ministère.
- **Participer à la mise en réseau des services Genre et Équité des différents départements ministériels,** et notamment ceux des secteurs priorités pour l'adaptation aux changements climatiques. Le MEEF, comme les autres départements ministériels, seront des membres actifs de ce réseau : ils devront assister régulièrement aux réunions, échanger des informations et des documents, et se soutenir mutuellement en échangeant leurs expériences et en apportant des appuis ou conseils relatifs à leurs domaines d'intervention respectifs. Le réseau des services Genre et Équité et un autre réseau pour les Points de Contact Changements Climatiques sont à mettre en place dans le cadre du processus de PNA ; pour cela, des requêtes pourraient être déposées auprès des PTF afin d'appuyer ces réseaux et les rendre opérationnels.

## Recommandations au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et à sa Direction Nationale Genre et Équité

- Constituer au sein de la Direction Nationale Genre et Équité un vivier de personnes ressources et de formateurs en approches fondées sur le genre et en intégration des questions de genre, et développer leurs capacités en matière de changements climatiques pour qu'ils puissent assurer l'assistance technique et méthodologique sollicitée par les différents secteurs dans le cadre du processus de PNA, et afin qu'ils soient une véritable force de proposition en matière d'intégration des questions de genre dans le processus de PNA. Le MASPFE pourrait solliciter un appui technique et financier auprès des PTF pour ce renforcement des capacités en interne.
- En collaboration avec le MEEF, fournir une assistance technique et méthodologique aux secteurs prioritaires pour l'adaptation aux changements climatiques en renforçant les capacités des services Genre et Équité de ces ministères dans les domaines du genre et de l'adaptation aux changements climatiques (y compris le processus de PNA).
- Constituer et animer le réseau des services Genre et Équité des différents départements ministériels et favoriser les échanges d'expériences et le partage des bonnes pratiques en matière d'intégration du genre. Le réseau des services Genre et Équité existe déjà de manière informelle, mais il peut être formalisé ; il appartiendra au MASPFE de l'animer, puisqu'il tient le rôle de chef de file pour la promotion du genre en Guinée. Le MASPFE pourra organiser des réunions de travail périodiques, identifier ou solliciter les avis des

différents secteurs sur les thèmes d'échanges et de discussion pour ces réunions, faciliter les contacts et la mise en relation des différents services Genre et Équité, entretenir la communication virtuelle entre les membres du réseau et appuyer la capitalisation et vulgarisation des bonnes pratiques aussi bien en adaptation aux changements climatiques qu'en application d'approches fondées sur le genre.

- Élaborer et présenter des requêtes de financement auprès des PTF pour que le MASPFE et la Direction Genre et Équité puissent disposer de moyens matériels et financiers en vue d'assurer ces activités d'accompagnement et d'appuis-conseils auprès des départements ministériels.
- Décliner certains axes ou objectifs stratégiques de la PNGR pour en déduire des activités propres à réduire les inégalités de genre dans l'adaptation aux changements climatiques et générer des recommandations pour l'actualisation de la Feuille de route du processus de PNA et de la CDN ou pour les options d'adaptation à prioriser :

Exemples :

<b>Axes stratégiques de la PNGR</b>	<b>Objectif stratégique</b>	<b>Sous-objectif</b>	<b>Action concrète proposée</b>
Axe stratégique I : Accès aux services sociaux de base	<b>Objectif stratégique 4 :</b> Améliorer le système d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu urbain et rural	(2) Accroissement de la participation des femmes à la gestion des points d'approvisionnement en eau potable	Instaurer un quota minimal de représentation féminine dans les comités locaux de gestion des points d'eau nouvellement créés
Axe stratégique III : Promotion économique des femmes/hommes	<b>Objectif stratégique 1 :</b> Promouvoir l'égalité en droits et opportunités en matière d'accès, de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus	(2) Renforcement des capacités des femmes/hommes en techniques de conservation et d'exploitation des ressources naturelles	Tenir compte des rôles différenciés des femmes et des hommes dans les activités de conservation et d'exploitation des ressources naturelles, et lors des renforcements de capacités organisés ; donner la priorité à la catégorie sociale la plus investie dans l'activité

---

## Recommandations pour l'ensemble des secteurs prioritaires et vulnérables aux changements climatiques

Les recommandations ci-après s'adressent à tous les secteurs jugés prioritaires et vulnérables aux changements climatiques, notamment les ressources en eau, les zones côtières et le secteur agro-sylvo-pastoral.

- Systématiser la collecte de données désagrégées selon le genre, en particulier dans le cadre de l'analyse de situation préalable au démarrage de toute intervention de développement, et les utiliser pour identifier les différences et les disparités de genre existant dans le secteur concerné.
- Mener des études approfondies de vulnérabilité aux changements climatiques pour chaque secteur, prenant en compte les différences entre les genres et les disparités de genre identifiées dans le secteur concerné.
- Utiliser les données désagrégées et les analyses de vulnérabilité aux changements climatiques différenciées selon le genre pour en déduire des options d'adaptation qui tiennent compte des besoins, intérêts et préoccupations des hommes et des femmes affectés par les changements climatiques, tout en promouvant l'équité.
- Mettre en place et rendre opérationnel un dispositif de suivi-évaluation qui répond aux questions de genre : la collecte des données est ventilée par sexe ; les impacts différenciés par genre des interventions pour l'adaptation sont analysés ; et les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes sont suivis et mesurés au sein de chaque secteur.
- Élaborer ou réviser les politiques, stratégies et plans nationaux de développement du secteur en intégrant simultanément la dimension du genre et l'adaptation aux changements climatiques.



Photo: [martapiqs](#) (CC BY-NC-SA 2.0)

## Recommandations pour le secteur des ressources en eau

- Tenir compte des inégalités de genre existant dans le sous-secteur de l'eau potable et y apporter des solutions pour toute option pertinente relative à l'adaptation aux changements climatiques. À titre d'exemples : (i) créer des points d'eau à proximité des lieux d'habitation afin d'alléger la corvée d'eau des femmes et des filles, sous réserve de leur faisabilité compte tenu des conditions techniques ; (ii) rendre prioritaire, parmi les actions d'adaptation aux changements climatiques, le traitement de l'eau pour la rendre potable ; et (iii) consulter les femmes et les impliquer pour toute conception et réalisation de projet d'adduction en eau potable afin de tenir compte de leurs besoins et préoccupations en tant que principales utilisatrices.

- Tenir compte des inégalités de genre ayant cours dans le sous-secteur de l'eau agricole et adopter des options d'adaptation aux changements climatiques qui prennent en considération le fait que plus de 80 pour cent des femmes soient impliquées dans le secteur agricole et qu'elles soient présentes tout au long du processus de production, alors que ce sont les hommes qui ont accès aux ressources en eau productive et les contrôlent. À titre d'exemples : (i) organiser des séances de consultation des femmes pour connaître leurs intérêts, besoins et préoccupations et les impliquer dans les phases de conception, de réalisation et de gestion des infrastructures hydro-agricoles à mettre en place ; (ii) instituer un quota minimum pour la représentation des femmes dans les structures communautaires, locales ou régionales de gestion des points d'eau ou des infrastructures hydro-agricoles mis en place, ainsi qu'au niveau des instances de décision de ces structures ; et (iii) instaurer des mesures pour le partage équitable entre les hommes et les femmes de la ressource en eau agricole ainsi que des mesures d'actions affirmatives (actions de discrimination positive) en faveur des activités agricoles spécifiquement féminines (maraîchage).
- Documenter et partager les efforts entrepris pour intégrer la dimension du genre dans les options d'adaptation aux changements climatiques du secteur de l'eau, ainsi que les résultats et les impacts obtenus. Cela pourra se faire dans le cadre du réseau des services Genre et Équité.

## Recommandations pour le secteur agro-sylvo-pastoral

- Tenir compte des inégalités de genre subies par les femmes dans le secteur de l'agriculture, notamment leur manque d'accès à la terre, aux intrants et aux formations, et prévoir des actions affirmatives pour les agricultrices dans les options d'adaptation aux changements climatiques afin de contribuer à réduire ces inégalités. À titre d'exemples : (i) inviter un nombre plus élevé de femmes par rapport aux hommes à participer aux formations ; (ii) instaurer des mesures plus favorables pour les agricultrices afin de faciliter leur accès aux variétés culturales adaptées aux changements climatiques et moins consommatrices d'intrants ; et (iii) élaborer des mesures particulièrement favorables à l'accès des femmes aux périmètres aménagés afin de compenser leur désavantage par rapport aux hommes, par exemple en réservant des parcelles de terrain dans les périmètres aménagés pour les groupements de femmes et en allégeant les taxes foncières pour les femmes.
- Recueillir et valoriser les connaissances et expériences des femmes en matière de techniques culturales adaptées aux changements climatiques, de variétés culturales plus résistantes à ces changements, de variétés de plantes ayant des qualités nutritionnelles et médicinales qui méritent d'être vulgarisées, et d'espèces animales résistantes aux effets des changements climatiques.
- Reconnaître le rôle joué par les femmes par rapport aux ressources forestières (corvée de bois de chauffe et cuisine au feu de bois ou au charbon) et renforcer les activités qui leur proposent d'autres alternatives pour réduire les consommations en bois, par exemple la promotion de foyers améliorés ou la vulgarisation de l'utilisation du biogaz.
- Renforcer les plantations ou les reboisements à l'aide d'espèces à croissance rapide pour la fourniture du bois de chauffe et effectuer des plantations d'arbre à l'occasion de chaque cérémonie.

- Subventionner le gaz pour son utilisation à la cuisine.
- Reconnaître et valoriser les rôles des femmes dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts, et les impliquer dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités liées à l'adaptation aux changements climatiques.

## Recommandations pour le secteur des zones côtières

- Reconnaître que les femmes sont les premières victimes de la disparition des plaines agricoles due à l'avancée de la mer, des impacts négatifs des changements climatiques sur les ressources halieutiques et des activités de destruction des mangroves.
- Faire participer les femmes à toutes les activités de protection, conservation, gestion et restauration des écosystèmes, par exemple en assurant la représentation féminine dans les comités locaux mis en place pour ces activités ainsi que dans les programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation.
- Assurer que les femmes bénéficient des retombées positives issues des actions d'adaptation aux changements climatiques. À titre d'exemples : (i) des améliorations du rendement de la riziculture ; (ii) des alternatives à l'utilisation de la mangrove comme combustible ; (iii) des formations en techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et de la pêche ; et (iv) des aménagements de zones en cas d'inondation ou autres événements majeurs.



## Recommandations relatives à la requête (version provisoire) auprès du Fonds vert pour le climat

Cadre logique du projet « NAP Readiness » soumis au Fonds vert pour le climat

Sous-résultat	But	Activités	Recommandations pour le genre
<b>RÉSULTAT 1 : Renforcer les capacités de recherche et la base de connaissances pour éclairer la planification de l'adaptation et la prise de décision</b>			
<p><b>Sous-résultat 1.1 :</b> Établir des liens entre la recherche et les politiques pour appuyer la formulation et la mise en œuvre du PNA</p>	<p>Formuler un plan de recherche national aligné sur la Vision à l'horizon 2040, le PNDES et le PNA</p>	<p><b>Activité 1.1.1 :</b> Faciliter la création d'un <b>groupe de travail sur la recherche et les politiques</b> à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre du PNA. Le groupe de travail sur la recherche et les politiques relève du CONAC (activité 2.1.1).</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Soutenir la formulation d'un <b>plan de recherche sur l'environnement et les changements climatiques</b> qui soutient la mise en œuvre du PNA conformément à la Vision 2040 et au PNDES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte la dimension du genre dans la constitution de ce groupe de travail sur la recherche et les politiques en termes de compétences et d'équilibre numérique H/F.</li> <li>• Intégrer des personnes-ressource en genre (venant du service Genre et Équité du MEEF, du MASPFE ou d'experts en genre) qui pourront appuyer l'intégration du genre dans toutes les activités du groupe de travail sur la recherche et les politiques.</li> <li>• Intégrer les questions de genre dans le plan de recherche sur l'environnement et les changements climatiques pour soutenir la mise en œuvre du PNA conformément à la Vision 2040, au PNDES et à la PNGR.</li> </ul>

Sous-résultat	But	Activités	Recommandations pour le genre
<p><b>Sous-résultat 1.2 :</b> Développer une base de données probantes sur les risques climatiques et la vulnérabilité qui éclairera l'identification et la hiérarchisation des options d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie</p>	<p>Mise à jour des projections climatiques guinéennes basées sur les modèles de profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP, en anglais « Representative Concentration Pathways »)</p> <p>Réaliser des évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité dans les secteurs prioritaires du PNDES</p>	<p><b>Activité 1.2.1 :</b> Utiliser les conclusions du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour soutenir la mise à jour des projections climatiques en Guinée afin de documenter les <b>évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des zones côtières et de l'eau</b> (activité 1.2.2).</p> <p><b>Activité 1.2.2 :</b> En collaboration avec des instituts de recherche, mener des évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques et identifier des mesures d'adaptation en agriculture (Haute Guinée), en élevage (Moyenne Guinée) et en foresterie (dans le nord-est en Haute Guinée), sur la base des données climatiques actualisées, des projections et des priorités du PNDES. Ces évaluations comprendront une analyse des impacts différenciés par sexe et des analyses socio-économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu de l'absence de données actualisées sur les inégalités de genre dans ces secteurs, conduire des analyses de genre préalables afin que les évaluations des risques et des vulnérabilités climatiques soient basées sur le genre, c'est-à-dire se fonder sur les besoins et capacités différenciés des hommes et des femmes dans l'agriculture, les ressources en eau et les zones côtières.</li> <li>• S'assurer que les résultats de ces analyses des impacts différenciés par sexe soient exploités (analysés) pour développer des options d'adaptation correspondant aux besoins différenciés par sexe, et cherchant à réduire les inégalités hommes-femmes identifiées dans ces impacts. S'assurer que des experts en genre soient impliqués dans ces études. D'après le Point de Contact PNA, des experts en études de vulnérabilités intégrant le genre n'existent pas encore au niveau national. Il serait néanmoins possible de constituer des équipes d'experts en changements climatiques et en genre pour mener ces études.</li> </ul>

Sous-résultat	But	Activités	Recommandations pour le genre
<b>RÉSULTAT 2 : Faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques en renforçant les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation</b>			
<p><b>Sous-résultat 2.1 :</b></p> <p>Opérationnaliser un mécanisme de coordination durable et approprié pour soutenir l'adaptation à moyen et à long terme</p>	<p>Recommandations pour la révision du décret du CONAC incluant les suggestions du Ministère de l'Environnement et prévoyant un budget pour le décret</p>	<p><b>Activité 2.1.1 :</b></p> <p>Opérationnaliser le CONAC, qui coordonnera la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, sous la responsabilité de la Direction nationale de l'environnement, qui en assurera le secrétariat.</p> <p><b>Activité 2.1.2 :</b></p> <p>Sous la supervision du CONAC et sous la coordination de la Direction nationale de l'environnement, soutenir la mise en place d'un tableau de bord et d'un système de notification pour une meilleure coordination des interventions en matière de changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir et simplifier le mécanisme institutionnel sur les changements climatiques pour éviter les doublons et s'assurer qu'il inclue un représentant du service Genre et Équité du MEEF et un représentant du MASPFE.</li> <li>• Associer ce tableau de bord et ce système de notification à la création de tableaux de bord et d'un ou plusieurs système(s) de notification au niveau des services Genre et Équité pour le coaching des interventions en matière de genre.</li> </ul>
<p><b>Sous-résultat 2.2 :</b></p> <p>Améliorer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation sectorielles et locales</p>	<p>Élaborer des directives de planification et de budgétisation et les intégrer dans le manuel de procédures pour les fonctions de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation</p> <p>Tester la deuxième génération de Plan de Développement Local dans au moins quatre communes</p>	<p><b>Activité 2.2.1 :</b></p> <p>Projet de directives techniques sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation sectorielles en collaboration avec la Direction Nationale de la Planification et de la Prospective, la Direction Nationale de l'Investissement Public, la Direction du budget, les Bureaux sectoriels de la stratégie et du développement et d'autres initiatives. Ces directives guideront le manuel de procédures actuel des fonctions de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (y compris le cadre de dépenses à moyen terme).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un groupe d'experts en matière de genre pour assurer l'intégration du genre dans les projets de directives techniques, le manuel de procédures de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation, le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau, le nouveau Plan de développement local et les Plans d'investissement annuels.</li> </ul>

Sous-résultat	But	Activités	Recommandations pour le genre
		<p><b>Activité 2.2.2 :</b> Soutenir le test des directives techniques dans le secteur des ressources en eau en fournissant un expert pour la formulation du Plan national de gestion intégrée des ressources en eau et des cadres de dépenses à moyen terme associés.</p> <p><b>Activité 2.2.3 :</b> En collaboration avec l'Association nationale des communes de Guinée et la Direction nationale du développement local, tester la mise en œuvre du nouveau Plan de développement local et des Plans d'investissement annuels et fournir aux autorités locales des informations sur le financement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités de la Direction Nationale de la Planification et de la Prospective, de la Direction Nationale de l'Investissement Public, des Bureaux sectoriels de la stratégie et du développement, du Ministère de l'Eau, de l'Association nationale des communes de Guinée et de la Direction nationale du développement local dans l'utilisation de ces outils en incluant une composante sur les questions de genre.</li> </ul>
<p><b>Sous-résultat 2.3 :</b> Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques en cohérence avec le système national de suivi et d'évaluation existant</p>	<p>Établir un cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques aligné sur le cadre de suivi et d'évaluation de l'Institut National de la Statistique</p>	<p><b>Activité 2.3.1 :</b> Établir un cadre de suivi et d'évaluation sur le bilan commun du pays conformément au cadre national de suivi et d'évaluation, sous la responsabilité de la Direction Nationale de l'Environnement et du Centre d'Observation, de Suivi et d'Informations Environnementales et en étroite collaboration avec l'Institut National de la Statistique, les Bureaux sectoriels de la stratégie et du développement concernés et le groupe de travail sur la recherche et les politiques.</p> <p><b>Activité 2.3.2 :</b> Soutenir la mise à l'essai du cadre de suivi et d'évaluation par la collecte de données de base lors de la formulation de l'Annuaire statistique annuel de 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités en matière de genre des Bureaux sectoriels de la stratégie et du développement au sein de chaque ministère, de l'équipe responsable du suivi-évaluation au sein du MEEF et de l'Institut National de la Statistique afin d'accroître la disponibilité des données désagrégées par sexe.</li> </ul>

Sous-résultat	But	Activités	Recommandations pour le genre
<b>RÉSULTAT 3 : Élargir le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé pour accroître le financement de l'adaptation aux changements climatiques</b>			
<p><b>Sous-résultat 3.1 :</b></p> <p>Soutenir le mécanisme du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement dans la sensibilisation aux sources de financement et dans l'élargissement du mandat pour le financement des actions d'adaptation</p>	<p>Faire des recommandations spécifiques pour élargir le mandat du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et les sources de financement pour l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p><b>Activité 3.1.1 :</b></p> <p>Mener une évaluation institutionnelle du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement et proposer des recommandations pour son utilisation en tant que mécanisme de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de revenus alternatifs.</p> <p><b>Activité 3.1.2 :</b></p> <p>Sur la base de l'activité 3.1.1, développer un plan stratégique pour le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement, intégrant les recommandations issues d'activités précédentes et les méthodes d'amélioration, en tenant compte des exigences de mise en œuvre du PNA et des CDN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer parmi les revenus alternatifs les activités génératrices de revenus spécifiquement féminines telles que la production de savon ou de beurre de karité ainsi que le fumage de poisson.</li> <li>• Tenir également compte du Plan de développement local, qui est basé sur les réalités socioéconomiques au niveau local.</li> </ul>
<p><b>Sous-résultat 3.2 :</b></p> <p>Renforcer l'engagement du secteur privé minier en matière d'adaptation et de financement du climat</p>	<p>Établir un cadre de dialogue entre le Centre d'Études et de Recherche en Environnement et le CONAC</p>	<p><b>Activité 3.2.1 :</b></p> <p>En collaboration avec la Chambre des mines de Guinée, soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2018–2019 du Réseau pour l'environnement de la bauxite afin de faciliter l'engagement du secteur privé en matière d'adaptation et de financement du climat.</p> <p><b>Activité 3.2.2 :</b></p> <p>Soutenir la mise en place d'un dialogue public-privé entre les entreprises intervenant dans le secteur minier et la communauté de l'adaptation (activité du CONAC 2.1.1) afin d'offrir des avantages en matière d'adaptation aux populations les plus vulnérables des zones minières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des mesures de compensation en faveur des populations affectées par les dégradations des ressources naturelles dues aux sites miniers, dont les femmes : par exemple, mener des activités de restauration des terres dégradées par les exploitations minières.</li> <li>• Prévoir des activités d'urgence suite aux catastrophes, en ciblant les groupes les plus vulnérables.</li> <li>• Offrir des avantages en matière d'adaptation aux populations les plus vulnérables des zones minières, en particulier les femmes qui y travaillent, ou les femmes qui perdent des terres cultivables à cause des sites miniers.</li> <li>• Assurer que la mise en place d'un mécanisme de dialogue intègre des experts en genre ou un ou plusieurs représentants du MASPFE chargé(s) de la promotion du genre.</li> </ul>

# Références

- Banque africaine de développement. (2011). *Document de stratégie-pays 2012–2016*. Repéré à <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Guin%C3%A9e2%20-Draft%20Document%20de%20Strat%C3%A9gie%20Pays%20%282012-2016%29.pdf>
- Banque Mondiale. (2019). Education statistics [en anglais]. Repéré à <http://datatopics.worldbank.org/education/country/guinea>
- Bertelsmann Stiftung. (2018). *BTI 2018 country report : Guinea* [en anglais]. Gütersloh: Bertelsmann Stiftung. Repéré à [https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2018/pdf/BTI\\_2018\\_Guinea.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2018/pdf/BTI_2018_Guinea.pdf)
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). (2014). *Observations finales concernant les septième et huitième rapports périodiques (présentés en un seul document) de la Guinée*. Repéré à <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhslidCrOIUTvLRFDjh6%2FxpWAZn%2FmiA2aPA7XCj3BVgmbS%2FJFlrGm5cOG3LW96jr8u7LHPKb6bAM%2FefzTrCDmic9uWP8aieIo%2B2v9QXei2d%2B%2F%2BeCthTSL8Shn%2BCIQ71WoRKA%3D%3D>
- Dazé, A., & Dekens, J. (2017, août). *Un cadre pour des processus de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répondent aux questions de genre*. Réseau mondial de PNA. Repéré à <http://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2017/07/napgn-fr-2017-a-framework-for-gender-responsive-nap-processes.pdf>
- Gouvernement Guinéen. (2018). Portail officiel. Repéré à <http://www.gouvernement.gov.gn>
- Mbog Batassi, P. E. (2008, 3 septembre). Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique. Repéré à <https://www.afrik.com/declaration-de-libreville-sur-la-sante-et-l-environnement-en-afrique>
- Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances, Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP). (2013). *Document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP III (2013–2015)*. République de Guinée. Repéré à [https://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications/external/french/pubs/ft/scr/2013/\\_cr13191f.ashx](https://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications/external/french/pubs/ft/scr/2013/_cr13191f.ashx)
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance. (2011). *Politique nationale genre (PNG)*. République de Guinée. Repéré à <https://www.undp.org/content/dam/guinea/docs/whatwedo/women-empowerment/politique-nationale-genre-2011.pdf>
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance. (2015). *Étude sur l'autonomisation des femmes dans le secteur minier*. République de Guinée : MASPFE.
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). (2017). *Politique nationale genre révisée*. République de Guinée : MASPFE

- 
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2007). *Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques*. République de Guinée. Repéré à [https://www.preventionweb.net/files/21646\\_republiquedeguinee.doc](https://www.preventionweb.net/files/21646_republiquedeguinee.doc)
- Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Économie Maritime, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2017). *Politique nationale de développement agricole*. République de Guinée. Repéré à <http://www.aguipegn.com/document/download/34>
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF). (2013). *Arrêté A/2013/2461/MEEF/CAB/SGG portant création, composition, et fonctionnement du Comité National du Climat (CONAC)*. République de Guinée : MEEF.
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2016). *Feuille de route du PNA*. République de Guinée : MEEF.
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2018a). *Green Climate Fund – NAP readiness proposal. Version Provisoire*. République de Guinée : MEEF.
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2018b). *Seconde Communication Nationale à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. République de Guinée. Repéré à <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GUINEA%20-%20SCN-1.pdf>
- Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration. (2015). *Arrêté N°2015/1257/MFPREMA/CAB portant attributions et organisation du Service Genre et Équité*. République de Guinée : MFPREMA.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et Institut National de la Statistique. (2017). *Troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 3)*. République de Guinée. Repéré à [http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/RGPH3/RGPH3\\_education.pdf](http://www.stat-guinee.org/images/Publications/INS/RGPH3/RGPH3_education.pdf)
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. (2017a). *Plan national de développement économique et social 2016–2020 (PNDES)*. République de Guinée. Repéré à <https://www.invest.gov.gn/document/pnds-document-principal>
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. (2017b, janvier). *Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable de la Guinée, 2016–2020*. République de Guinée. Repéré à <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui172926.pdf>
- Ministère du Plan & Institut National de la Statistique. (2012, décembre). *Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté ELEP-2012. Rapport final*. République de Guinée. Repéré à <https://www.unicef.org/guinea/rapports/enqu%C3%AAt-e-l%C3%A9g%C3%A8re-pour-l%C3%A9valuation-de-la-pauvrete%C3%A9>
- République de Guinée. (2015). *Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) au titre de la Convention des Nations Unies sur les changement climatiques (CNUCC)*. République de Guinée. Repéré à [https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Guinea%20First/INDC\\_Guinee\\_version%20finale.pdf](https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Guinea%20First/INDC_Guinee_version%20finale.pdf)
- République de Guinée. (2017). *Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère*. Repéré à <http://pndesguinee.org/images/documents/pndes/Vision-Guinee-2040.pdf>

